

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Mardi 29 mars 2016

Président : Monsieur Robert de KERVÉGUEN, Maire de Vigny

Présents : Mesdames et Messieurs Claude DUMONT, Catherine DANIEL, Marie-France PUGET, Patrick MADI, Jean FERLIER, Christian EVRARD, Delphine VALIN-HOBBE, Ana FAUVET, Philippe CORTES, Annick PERTUISOT, Alain PAVIOT

Absents excusés : Messieurs et Mesdames Catherine BONNOUVRIER qui a donné pouvoir à Marie-France PUGET, Vincent GUILLOUËT qui a donné pouvoir à Robert de KERVÉGUEN, Isabelle COT qui a donné pouvoir à Catherine DANIEL.

La séance est ouverte à 20 h 30.

Monsieur Jean Ferlier a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Chaque membre de l'assemblée a été destinataire du compte rendu de la dernière réunion en date du 23 février 2016.

Aucune objection n'étant faite, le compte rendu est par conséquent approuvé.

Le Président propose de passer à l'ordre du jour.

PRESENTATION DE L'ETUDE FINANCIERE PRELIMINAIRE POUR LA REHABILITATION DU BATIMENT DE LA GAUDIÈRE EN LOGEMENT LOCATIFS :

Monsieur le maire remercie Monsieur Didier Weckmann du bureau d'études Diapason, assistance à maîtrise d'ouvrage, de sa participation à la réunion du conseil municipal.

Après un tour de table où chaque membre de l'assemblée se présente, Monsieur Didier Weckmann fait part des différentes opérations qu'il a réalisées principalement dans le Vexin.

Puis il nous commente l'étude financière préliminaire pour la réhabilitation du bâtiment de la Gaudière en logements locatifs.

La Commune souhaitant destiner les futurs logements aux jeunes et aux jeunes couples du village, la typologie proposée sera donc des appartements de type T1, T2 et T3 répondant aux normes minimales de surface et d'habitabilité représentant une surface habitable totale (combles aménagés) de 250 m² pour 5 appartements.

Le coût global des travaux pour la création de 5 appartements du programme prévisionnel est estimé à 1 500 € HT/m² de surface habitable soit 375 000 € HT (250 m² x 1 500 €).

Le financement de l'opération est étudié dans le cadre réglementaire régissant le financement des logements locatifs conventionnés : prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), prêt locatif à usage social (PLUS) et prêt locatif social (PLS) ainsi que pour une opération à loyer libre.

Il est présenté les caractéristiques des financements des logements conventionnés.

En contrepartie :

- 1) les 5 logements devront obtenir au minimum la certification « Patrimoine Habitat Rénovation 150 » ou équivalent avec une consommation maximum d'énergie de 150 kw/m²/pan et l'obtention du label haute performance énergétique (HPE).
- 2) l'usage exclusif d'isolants écologiques, les menuiseries extérieures obligatoirement en bois.

- 3) les loyers seront plafonnés et ouvriront le droit à l'APL
- 4) les ressources des locataires seront plafonnées selon un barème propre à chaque type de logements conventionnés.

Puis il est communiqué le plan de financement et le compte d'exploitation prévisionnel dans le cadre d'une opération en PLAI – PLUS – PLS et en loyer libre.

En conclusion, la commune de Vigny, qui effectuerait directement la maîtrise d'ouvrage de l'opération, pourra bénéficier des financements mobilisables auprès de l'État, des collectivités territoriales et de la caisse des dépôts et consignations.

Le résultat de la présente étude a permis de démontrer que l'équilibre financier de l'opération était atteint sans apport de fonds propres de la commune de Vigny dans le cadre réglementaire régissant le financement des logements locatifs conventionnés.

Outre la valorisation du patrimoine communal, les comptes d'exploitation prévisionnels de l'opération font apparaître des résultats positifs au terme de la durée des prêts liés aux financements des logements conventionnés ainsi que des revenus financiers dès la première année d'exploitation.

Une discussion s'engage sur une opération à loyer libre.

Monsieur le maire attire l'attention sur le fait que les conditions de l'emprunt ne seraient plus le même et risquent de générer des montants plus importants de remboursement de prêt pendant plusieurs années. Il y a lieu d'être prudent au niveau du taux d'endettement de la commune en raison de projets à venir pour lesquels il y aura nécessité de recourir à l'emprunt.

Des questions ont été posées par Monsieur Philippe Cortes sur la loi TEPOS (territoire à énergie positive), Monsieur Weckmann va étudier la question et Monsieur Jean Ferlier sur la compatibilité d'un financement par la Région et le PNR, Monsieur Weckmann répond que le PNR finance sur la partie isolation thermique.

Il est précisé que la Préfecture donnera délégation à la commune pour l'affectation des logements.

Le PACT ARIM avait été consulté également sur cette opération mais le coût était nettement supérieur avec une approche trop administrative.

Monsieur le maire remercie Monsieur Didier Weckmann qui quitte la séance

Le Conseil Municipal est favorable au lancement de l'opération de la Gaudière et confie la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au bureau d'études Diapason en la personne de Monsieur Didier Weckmann.

SUIVI DES DOSSIERS EN COURS :

Réunion des nouveaux habitants :

La réunion des nouveaux habitants le samedi 12 mars a permis d'accueillir une dizaine de personnes pour une prise de contact avec les élus et un échange sur les différents projets de la commune.

Dépôt de sel :

Dès que nous avons constaté que les travaux de reconstruction du mur du dépôt de sel avaient repris le 19 février, nous nous sommes mis en rapport avec le responsable de la cellule maintenance – service bâtiments à la direction de la gestion patrimoniale au Conseil Départemental du Val d'Oise qui, le jour même, a fait cesser immédiatement et jusqu'à nouvel ordre les travaux.

Le 16 mars, le service a déposé de nouveaux documents pour compléter le dossier, à la demande l'architecte des bâtiments de France, celui-ci est toujours en cours d'instruction au pôle urbanisme et auprès de l'ABF.

Monsieur Robert de Kervéguen précise que ce mur imposant existait avant son effondrement survenu au mois d'août 2014 et il a demandé la plantation d'une haie d'arbres pour masquer ce site particulièrement visible à l'entrée de notre village.

- **Échange de parcelles avec le SIEVA :**

La signature qui devait intervenir fin mars est retardée car le dossier est incomplet. Maître Eric Lebrun, notaire à Vigny, est en attente d'un document qu'il a demandé au service des hypothèques. L'acte devrait être signé courant avril.

- **Coupure de l'éclairage public une partie de la nuit :**

4 horloges ont été commandées pour permettre la coupure de l'éclairage public une partie de la nuit. 3 horloges ont été réceptionnées et mises en place aujourd'hui, dès que la 4^{ème} horloge aura été installée, l'éclairage public sera coupé de 1 h à 5 h dans un premier temps à titre expérimental.

- **Achat de karts et achat et réparation des vélos pour l'école :**

Madame Catherine Danel est entrain de négocier l'achat des karts.

Par ailleurs elle a fait un point sur l'état des vélos de l'école avec Claude Dumont et Jean-Michel Maerten. Une dizaine de vélos sont à réparer. L'école a acheté les vélos en 2010 et la facture est dans leurs archives. Il y aurait lieu de réviser l'ensemble des vélos mais il semblerait qu'une dizaine soit en bon état.

Monsieur Philippe Cortes communiquera les coordonnées de deux réparateurs, l'un à Cergy et l'autre au Bellay-en-Vexin.

Il y aurait lieu d'envisager le remplacement du chalet où sont rangés les vélos. La dépense sera prévue sur le budget 2017.

- **Déjeuner des anciens :**

Madame Marie-France Puget fait savoir que 54 personnes ont participé au déjeuner qui a été animé par Marie Clerquin qui a passé son enfance à Vigny.

L'ensemble des séniors ont pu apprécier la choucroute préparée et servie par le personnel communal. Le budget a été respecté.

COMMISSION ECONOMIQUE ET DES FINANCES :

Le Conseil Municipal a été destinataire du compte rendu de la réunion de la Commission Économique et des Finances en date du 22 mars dernier ainsi que du Budget Primitif 2016 de la Commune et du Service Assainissement et d'un certain nombre d'annexe

- **BUDGET PRIMITIF 2016 - COMMUNE :**

Il s'élève en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à 2 817 009,07 € et pour la section d'investissement à 2 078 058,39 €.

Le détail de différents articles est porté sur la page de gauche du document qui a été remis à chaque membre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Monsieur le Maire fait savoir qu'au chapitre « charges à caractère général », le budget primitif 2016 est en hausse de 10% par rapport à celui de 2015. Cela s'explique principalement par trois postes :

1) Article 60612 « Énergie - électricité » :

Globalement grâce aux actions qui ont été engagées, les consommations sont en diminution mais les tarifs augmentent. Le résultat c'est que malgré nos actions engagées, ce poste n'a pas diminué mais a augmenté.

Monsieur le maire pense inéluctable que les tarifs continueront d'augmenter.

Fort de ce constat, deux actions vont être menées pour réduire la dépense :

- un test qui consistera à faire une coupure générale de l'éclairage public une partie de la nuit
- un programme d'investissement en vue de remplacer les ampoules existantes par des LED.

2) Article 61522 « Entretien de bâtiment » :

Des travaux de peinture sont prévus à l'école : la remise en peinture du couloir de l'école maternelle et d'une classe de l'élémentaire. Monsieur le maire rappelle que les travaux de peinture n'ont pas été réalisés pour certaines parties depuis l'origine.

3) Article 61523 « Entretien des voies et réseaux » :

La dépense est importante car cette année il a été décidé de passer un contrat avec une entreprise professionnelle pour l'entretien de la voirie communale (nids de poule,...). Monsieur le Maire indique que nous avons une voirie communale en très mauvais état, non entretenue et que les actions entreprises jusqu'à présent étaient plus du « rafistolage ». Il apparaît important d'engager des actions de fond et pérennes

En parallèle au niveau de l'intercommunalité, Monsieur le Maire insiste pour que ce type de contrat avec une entreprise soit étudiée pour permettre aux communes intéressées de passer un marché afin d'obtenir de conditions financières encore plus intéressantes.

Article 6554 « Contributions aux organismes de regroupement » :

- SIMVVO :

En annexe VII du budget figurent le détail des cotisations 2016 des communes adhérentes au SIMVVO.

Monsieur Robert de Kervéguen précise que Madame Jacqueline Maigret est la présidente du SIMVVO et qu'il est le 1^{er} vice-président.

Les cotisations sont établies de la façon suivante :

- une part par habitant soit 1,56 € en 2015
- une part par élève inscrit à l'école de musique dont la cotisation varie selon le nombre d'habitants
- une part par ville antenne de 6 500 € (Vigny, Marines, Presles, Champagne s/Oise, Magny-en-Vexin, Parmain).

La participation versée par les villes antennes (Les 6 communes ayant un conservatoire) a été décidée en 2008 lorsque la DRAC a arrêté de verser au SIMVVO la subvention de 50 000 €.

Compte tenu de ces éléments de calcul, la cotisation moyenne par habitant pour Vigny est de 9,39 € pour 2016 alors que pour les communes de même importance la cotisation est inférieure à 3,00 € par habitant.

Monsieur le Maire fait remarquer que dans la plupart des syndicats la répartition se fait au nombre d'habitants avec une cotisation fixe, il n'y a donc pas une telle disparité, creusant des écarts plus que conséquent du montant des cotisations pour les communes face à un même service et lorsqu'il a été élu en 2014, il a demandé au bureau que ce mode de répartition inéquitable soit revu.

Cette année, le SIMVVO a proposé deux autres modes de répartition :

- simulation 1 : uniquement une participation par habitant de 3,912716 €
- simulation 2 : une participation par habitant de 3,45 € et une participation pour les villes antennes de 0,685440 € par habitant soit une cotisation moyenne par habitant pour les villes antennes de 4,2254 €.

Monsieur le Maire indique qu'il a voté ainsi que Jacqueline Maigret et quelques autres pour le scénario 2, mais que la majorité des communes ont voulu conserver la répartition actuelle. Ce résultat était attendu, mais Monsieur le Maire regrette cette décision, car ce mode de répartition est très pervers.

Le problème de financement de ce syndicat va se poser chaque année et il considère que chacun doit prendre ses responsabilités

Il est précisé que les familles versent également une cotisation par enfant inscrit à l'école de musique en fonction de l'enseignement musical pratiqué.

Le SIMVVO rencontre des difficultés financières et il y aurait lieu de remettre en cause le calcul des participations communales qui est loin d'être équitable et tendre vers une participation uniforme à l'habitant pour l'ensemble des communes.

Il est rappelé également que le coût de fonctionnement du conservatoire de Vigny est à la charge de la commune, cette charge n'apparaît nulle part dans les cotisations communales.

Monsieur Robert de Kervéguen et Madame Jacqueline Maigret souhaiteraient que le SIMVVO soit repris par l'intercommunalité avec une répartition équitable par habitant, de plus une étude est en cours sur la légalité du calcul des cotisations pratiqué actuellement.

En fonction des décisions à venir d'ici un an, Monsieur Robert de Kervéguen serait prêt à engager une procédure après accord du conseil municipal.

Il est évoqué les conséquences en cas de dissolution du syndicat et les indemnités à verser au personnel.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Article 7311 « Contributions directes » :

Il est communiqué en annexe IV – l'estimation des recettes locales pour l'année 2016 et en annexe V – l'imposition 2016 des communes de la CCVC.

Il est projeté et commenté :

- les taux d'imposition de la commune en comparaison avec les autres communes de la CCVC.
- la diminution des recettes pour la commune de 41 960 €. Pour combler ce « manque à gagner », il faudrait augmenter les taxes communales de 9,13 %.
- la simulation des taux avec des bases identiques à 2016 majorée de 1 % prévoyant plusieurs hypothèses d'augmentation allant de 1 % à 3,75 %.

Il est proposé d'augmenter de 1,75 % les taux d'imposition au regard de notre programme d'investissement, ce qui ferait une augmentation de 8 044 €.

Monsieur le maire précise qu'il est prévu une baisse de la DGF de 30 % sur 4 ans et une réforme a été annoncée pour 2017 qui ne fera que confirmer le désengagement de l'État.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Opération 07/07 divers travaux de voirie :

Monsieur le maire fait savoir que la commune a pris beaucoup de retard dans la réalisation de travaux de voirie.

Il est prévu cette année au budget :

- la réfection de la couche de roulement après reprofilage d'une partie de l'avenue Pierre Peineau (entrée côté trapil)
- réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue Vaillant qui seront entrepris après les travaux d'assainissement.

A la demande de Madame Catherine Danel, le coût de la réfection d'une chaussée est de l'ordre de 200 € le m² à cela s'ajoute une dépense supplémentaire pour les bordures et les trottoirs.

L'année prochaine, il y aura lieu de prévoir la réfection d'un court tennis.

- BUDGET PRIMITIF 2016 – SERVICE ASSAINISSEMENT :

Il s'élève en recettes et en dépenses :

- pour la section d'exploitation à 233 016,46 €
- pour la section d'investissement à 1 710 063,36 €.

SECTION D'EXPLOITATION :

Article 70611 « redevance assainissement collectif » :

La recette est plus importante que l'année dernière du fait que le SIEVA a reversé la redevance d'assainissement du 2^{ème} semestre 2015 sur l'année 2016.

Il est communiqué en annexe X un tableau comparatif sur la redevance d'assainissement perçue par les communes du SIEVA.

Il s'avère que la redevance de Vigny est peu élevée au regard de notre programme d'investissement. Il est proposé de la passer à 1,90 € le m³ d'eau consommé pour l'année 2016.

Suite aux plans de financement proposés par les bureaux d'études Madame Marie-France Puget présente un projet de calcul de la taxe d'assainissement pour déterminer les taux à appliquer à l'avenir.

Il en résulte que le montant de 1,90 € le m³ d'eau consommé est justifié mais qu'il ne couvre pas en totalité le programme d'investissement. Par ailleurs, Monsieur le Maire insiste sur l'autre programme qu'il restera à engager sur la STEP intercommunale.

Madame Delphine Valin-Hobbe suggère de faire un article dans les prochaines brèves pour expliquer les motifs qui ont conduit à l'augmentation de la taxe d'assainissement.

ANNEXES :

Un certain nombre de documents figure en annexes des budgets à savoir :

- Annexe I - État des emprunts au 1^{er} Janvier 2016 du budget principal et du Service Assainissement

Annexe II	-	Taux d'endettement de 2009 à 2016 du budget communal et du Service Assainissement
Annexe III	-	Part des taxes locales dans les recettes
Annexe IV	-	Estimation de la perte des ressources fiscales
Annexe V	-	Taux d'imposition 2015 des communes de la CCVC
Annexe VI	-	Structure des dépenses et recettes de 2013 à 2016
Annexe VII	-	SIMVVO – participations communales 2016
Annexe VIII	-	Service Assainissement - amortissements 2016
Annexe IX	-	Service Assainissement - amortissements des subventions 2016
Annexe X	-	Taxes d'assainissement des communes du SIEVA et autres
Annexe XI	-	Etude Hydratec – impact sur le prix de l'eau

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de la Commission Économique et des Finances,

Vu les explications de Monsieur le Maire,

Approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2016 de la Commune et du Service Assainissement.

DELIBERATIONS :

Maitrise d'œuvre de la station d'épuration intercommunale Vigny-Longuesse :

Le conseil municipal autorise le maire :

- à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la station d'épuration intercommunale Vigny- longuesse avec la société Artélia pour un montant de 94 278,59 € H.T. dans le cadre du groupement de commandes avec la commune de Longuesse, la commune de Vigny étant le coordonnateur.

La répartition reste : Longuesse : 34 % et Vigny : 66 % (62 224 € H.T.)

- à solliciter les subventions auprès des financeurs notamment l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le conseil régional d'Ile-de-France, le conseil départemental du Val d'Oise.

Dossiers DETR :

La commune est éligible en 2016 pour solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le taux de la subvention pour les collectivités de 500 à 2000 habitants est de 40 à 45 %.

Le montant plafond pour la dépense subventionnable a été fixé à 350 000 € HT pour les projets présentés par les communes et le nombre de projets est limité à 2 par collectivité.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de déposer une demande pour :

- les travaux de remplacement des fenêtres de l'école élémentaire
- la réhabilitation du bâtiment de la Gaudière en logements locatifs.

Soutien à l'investissement public local :

L'article 159 de la loi de finances n°2015-1785 du 29 décembre 2015 crée pour l'année 2016 uniquement une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propres. Elle est composée de deux enveloppes :

- 500 M€ consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes
- 300 M€ dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou de développement des bourgs-centres.

soit 11 M€ pour le département du Val d'Oise.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de solliciter une subvention pour les opérations suivantes :

Catégorie « grands projets d'investissement » :

- Travaux de remplacement des fenêtres des écoles élémentaire et maternelle (en complément de la DETR)
- Travaux de remplacement des fenêtres d'un appartement communal
- Travaux de rénovation de l'éclairage public de la commune

Catégorie « projet de développement du bourg-centre » :

- Travaux de réaménagement d'un bâtiment communal en logements locatifs (en complément de la DETR).
- **Vente du garage communal :**

Monsieur William Bordereau, gérant de la SCI du Grand Biard, nous a confirmé se porter acquéreur de l'immeuble sis 26 rue Beaudouin au prix de 50 000 € sous réserve que ledit immeuble puisse être affecté à un usage commercial (agence immobilière).

Afin de respecter le règlement du PLU, il s'est porté acquéreur de 2 places de parkings rue Vaillant.

La société Osmose SAS dont le siège social est à Pontoise et dont Monsieur BORDEREAU est le PDG prendra bail et exploitera ledit immeuble après rénovation (agence immobilière). Il s'engage à participer financièrement à hauteur de 5 000 € à la rénovation d'une toile ancienne de l'église de Vigny.

Monsieur Robert de Kervéguen rappelle qu'un riverain était intéressé pour l'utiliser en garage privé. Un rendez vous a été organisé avec ce riverain en date du 20 février afin de l'informer de l'estimation qui avait été donnée. Depuis cette date, le riverain ne s'est pas manifesté.

Monsieur le Maire rappelle qu'il lui paraît important pour la commune de maintenir l'agence immobilière à Vigny

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à la vente du garage communal à Monsieur William Bordereau, gérant de la SCI du Grand Biard pour y créer une agence immobilière.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLEGES DES CANTONS DE MARINES ET VIGNY. :

Monsieur Claude Dumont a assisté à la réunion du syndicat intercommunal des collèges des cantons de Marines et Vigny le 17 mars dernier.

La décision a été prise de construire le gymnase de Vigny.

En effet, le projet de construction du gymnase de Vigny a été inscrit en totalité en dépenses et en recettes avec une estimation d'emprunt à 900 000 € en diminution grâce à un montant des marchés inférieur à l'estimation financière des travaux. Le gymnase devrait être livré pour septembre 2017.

Par ailleurs, le montant de la participation 2015/2016 des communes adhérentes a été voté soit pour Vigny : 9 152,66 € (nombre d'enfants : 52 – population : 1101) soit un coût de 166,75 € par enfant. Le montant de la participation des communes non adhérentes du syndicat a été fixé à 180 € par élève.

S.M.I.R.T.O.M. du VEXIN :

Monsieur Claude Dumont a assisté à la réunion du SMIRTOM du Vexin le 10 mars dernier.

Le syndicat fonctionne actuellement en déficit du fait que les coûts n'ont pas été réévalués depuis de nombreuses années. Les recettes sont moins importantes du fait de la baisse du prix du pétrole, les matières provenant des collectes sont revendues à des prix beaucoup plus bas.

Pour rétablir l'équilibre financier, il faudrait appliquer une augmentation de 10 % ce qui porterait la cotisation par habitant à 85 € au lieu de 73,63 € actuellement.

En définitif, il a été décidé une augmentation moins importante soit 82 € par habitant

L'année prochaine ou dans deux ans, tous les bacs à ordures ménagères devront être changés pour répondre à la réglementation.

Le SMIRTOM constate de plus en plus de déchets mal triés ce qui induit des frais d'incinération.

Madame Catherine Danel suggère de faire une information sur le tri sélectif au sein de l'école et Madame Marie-France d'organiser des visites du centre de tri.

P.N.R. :

Monsieur Claude Dumont a assisté à la réunion du comité syndical du PNR le 21 mars dernier.

Suite aux élections départementales, il a été procédé à la réélection du bureau. Monsieur Marc GIROUD a été reconduit dans sa fonction de président.

Le PNR a fait part d'une diminution des subventions de la part de la Région et des Départements. De ce fait, les subventions votées en mars ne seront versées qu'en fin d'année.

CONSEIL D'ECOLE :

Madame Catherine Danel fait un bref compte rendu de la réunion du conseil d'école du 17 mars dernier.

Cantine : une personne a demandé que les repas soient faits sur place et des menus végétariens

Bilan de la coopérative : participation aux dépenses de différents spectacles et sorties, achats de matériel et en recettes le marché de Noël, les dons des familles et les photos.

Festivités : la fête de fin d'année le 17 juin, les olympiades du collège pour les CM2 le 14 juin, le projet Villarceaux annulé pour les CE2 et CM2 et remplacé par une semaine banalisées sur le thème de l'eau, visite d'une exploitation agricole à Haravilliers en avril pour les CM1.

Travaux à réaliser : remplacement des fenêtres, peinture dans certaines classes, mise en sécurité du passage piétons surélevé devant l'école par la mise en place de potelets...

Exercices incendie et de confinement : 3 dans l'année à des dates imposées

Projet parents d'élèves : une association des parents d'élèves vient d'être créée pour avoir une autonomie financière et participer à des projets de sorties, de spectacles, d'investissements ou autres.

Collecte des bouchons : fonctionne bien

Garderie : problème de capacité compte tenu du nombre d'enfants. Une étude est en cours pour trouver une solution satisfaisante.

INFORMATIONS DIVERSES

STATIONNEMENT RUE DE LA CROIX JACQUEBOT :

Il est constaté depuis quelque temps un stationnement de plus en plus anarchique sur une partie de la zone d'activités de la Croix Jacquesbot avec une circulation dangereuse et des véhicules garés dans tous les sens et particulièrement sur les espaces verts.

La commune a fait de cette zone un espace de qualité, souvent citée en exemple, il convient de préserver cet environnement pour les entreprises et les salariés qui y travaillent mais aussi pour l'image donnée aux visiteurs.

Monsieur le maire a demandé l'intervention de la gendarmerie et a reçu le responsable de la Société Circet.

Des potelets vont être posés pour limiter le stationnement en concertation avec les entreprises de la zone.

Un article est prévu dans les prochaines brèves.

Madame Delphine Valin-Hobbe rappelle qu'il avait été évoqué la création de places de stationnement à l'arrière des entreprises.

Monsieur Robert de Kervéguen lui répond que toutes les entreprises ne sont pas intéressées. Il souligne que lors de la création de la zone de la Croix Jacobot la bande verte avait été imposée et qu'elle figure sur le PLU.

Il ne serait pas opposé, si une majorité d'entreprise le souhaite, à envisager une modification du P.L.U mais il est très réservé sur une issue favorable. C'est la raison pour laquelle avant de se lancer sur ce projet, il apparaît indispensable de consulter (l'architecte des bâtiments de France, l'inspecteur des sites, le PNR) pour connaître leurs avis.

Monsieur Christian Evrard suggère de remplacer par endroit les parties engazonnées par du bitume.

L'ordre du jour étant épuisé, le président passe la parole aux membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame Delphine Valin-Hobbe fait part des inquiétudes des membres de la commission patrimoine, environnement, urbanisme sur l'état du chemin autour du château en face de la caserne des pompiers et suggère la pose de poteaux.

Puis elle fait part des différents projets de la commission :

- matinée éco-citoyenne : le samedi 30 avril de 10 h à 12 h avec comme thématique le ramassage des déchets avec l'intervention du SMIRTOM du Vexin.

- journée du patrimoine : les 17/18 septembre sur le site de la carrière Vigny-Longuesse avec l'organisation d'une chasse au trésor avec la participation de Florian Dargent, garde-animateur de la réserve naturelle régionale du site géologique de Vigny-Longuesse

- Tableau mise au tombeau : un artisan a été contacté pour la rénovation du cadre et de la toile soit un coût d'environ 5 400 € y compris le transport mais pas le décrochement. Il est envisagé de lancer une souscription.

Monsieur Florian Dargent a fait part de l'organisation d'une journée le 21 mai pour la fête de la nature sur la réserve naturelle de Vigny-Longuesse, les habitants de Vigny seront tenus informés via des flyers, le site internet, les brèves d'avril.

- Monsieur Claude Dumont suggère de prévoir des vitres pour protéger les vitraux de l'église de Vigny
- Madame Anick Pertuisot fait savoir qu'une soixantaine de personnes sont inscrites à la date de ce jour à la soirée Cabaret, elle espère davantage d'inscriptions.
- Elle demande s'il est prévu l'achat de barnum pour la fête du 4 Juin.
Monsieur le Maire lui suggère plutôt d'en emprunter à des communes voisines

Dans l'assistance, Monsieur Joël RADET souhaite revenir sur plusieurs sujets abordés :

- Il suggère de facturer au SIMVVO les frais engendrés par l'antenne de Vigny.
- Il intervient sur les taxes locales liées au devenir du château de Vigny qui va apporter des recettes supplémentaires.

- Il préconise de mettre des protections en bois pour protéger les bas-côtés des chemins et les interdire aux chevaux car les chemins perdent de leur charme.

Monsieur le maire lui répond que :

- le SIMVVO est un syndicat et que la commune de Vigny y est membre et qu'il y a un principe de solidarité.
- S'agissant du château, il convient à ce stade d'être prudent et de ne pas « s'emballer ». Effectivement le château a été vendu et une étude de faisabilité pour un projet hôtelier dans le château a été lancée. Si ce projet se concrétise ce serait une formidable opportunité pour la commune et au-delà pour le Vexin. Mais à aujourd'hui nous n'en sommes qu'à une phase d'étude, donc rien n'est certain, et si cela se réalise cela ne se fera pas avant deux à trois ans au minimum. Rappelant par ailleurs que la propriété du château est un des plus gros contribuables sur la taxe foncière, et le risque d'avoir des recettes en diminution si ce projet n'aboutit pas est certain.
- Pour ce qui est de la pose de potelets dans les chemins, cette dépense n'a pas été prévue au budget cette année mais il faut que chacun trouve sa place sachant que dans le cadre du PNR les chemins sont ouverts aux promeneurs, aux randonneurs, aux VTT et aux cavaliers, sans oublier les engins agricoles.

La séance est levée à 23 h 45.